



RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL  
Rue Arsène-Leloup - NANTES

TÉLÉPHONE 326.73  
Abonnement : 5 francs par an  
Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués  
La Correspondance doit être adressée  
au Secrétaire de l'Union Départementale

## MADRID MEURTRIE ET DOULOUREUSE

Depuis plus de trois mois, l'ennemi est aux portes de Madrid. Et quel ennemi ! Depuis plus de trois mois, Madrid subit les assauts désespérés de Franco, les bombardements cruels de l'aviation et de l'artillerie rebelles. Et pourtant jusqu'à présent, Madrid résiste, « ils » n'ont pas réussi à passer, les Maures bruns et les Maures blancs, malgré un armement supérieur à celui des miliciens, le prix de cette héroïque résistance coûte très cher : des milliers de victimes parmi la population civile, des femmes et des enfants, des milliers de morts parmi les miliciens espagnols et ceux de la brigade internationale.

Pour Franco, cette résistance a été une surprise cuisante, il pensait prendre la capitale comme il avait avancé dans la vallée du Tage, puis Tolède, surpris les miliciens presque sans armes et sans munitions. Et voilà qu'il trouva devant lui un nouveau Verdun qui fait une terrible saignée parmi ses troupes de mercenaires et menace de l'épuiser.

Il a fait alors appel à Hitler qui a envoyé des milliers de bons soldats, sélectionnés parmi les éléments sûrs de la Reichswehr. Et au moment où j'écris ces lignes, Madrid subit des attaques formidables qui la menacent très sérieusement. De quoi demain sera-t-il fait ? Il est encore difficile de faire des pronostics.

Au sujet des affaires d'Espagne, la guerre mondiale peut se déclencher d'un moment à l'autre, à cause des folies de Hitler et Mussolini, à cause de l'esprit pleutre des démocraties. Alors l'avenir ne semble qu'être un abîme noir.

Lorsque je circulais parmi les ruines des quartiers ouvriers de Madrid, accompagné d'un camarade qui, d'une voix serrée, me racontait, je ne pouvais me défendre de l'impression que c'était les premières manifestations de la prochaine grande guerre. Et je pensais à Paris, un peu égoïstement peut-être. Il y avait des maisons de sept étages qui étaient comme fendues par un immense coup de hache jusque dans leurs caves, des patés de maisons qui n'étaient plus que des amas de ruines.

Là, me disait mon camarade, il y avait un refuge : une bombe explosive et incendiaire est tombée, tuant ou blessant presque tous les occupants. Ces refuges devant la force de ces terribles bombes ne sont plus qu'une vulgaire plaisanterie. Lorsque les avions rebelles remplissent le ciel, les sirènes ne lancent plus leurs appels. Pourquoi ? Parce que souvent elles ont conduit des gens à la mort dans des refuges que les bombes détraquaient de fond en comble ! Aujourd'hui ce n'est plus qu'une question de sort. Nous sommes devenus des fatalistes. A quand ton tour, à quand le mien ? Voilà ce qui est présent à tous.

Toutes ces souffrances, toutes ces menaces de mort ont fait de Madrid une ville fantôme. La nuit surtout. Dès que le soir tombe, elle est noire, déserte, seuls les faisceaux de lumière des phares d'autos déchirent les ténèbres. Les trams marchent encore, mais presque invisibles ; ils ne possèdent qu'une lumière à l'avant ; elle est bleue. Un bruit de ferraille vient de la nuit et s'y enfonce. Puis de nouveau, c'est le silence entrecoupé de lointaines fusillades ou d'explosions.

Un spectacle m'a étonné. On répare ce que ces bombes viennent de détruire et détruiront peut-être à nouveau demain. Il en est ainsi du Métro, qui souvent a été perforé, d'ateliers, de maisons.

Ces activités au milieu de la menace journalière, donnaient une impression d'irréelle, quelque chose qui n'appartenait plus à ce monde. J'éprouvais le même sentiment quand je voyais des balayeurs nettoyer certaines rues avec soin, des vendeurs ambulants de livres à quelques centaines de mètres du front. De même lorsque j'entendais le poste d'émission de T. S. F. de Madrid jouer de merveilleuses chansons populaires espagnoles, alors qu'au loin le canon tonnait.

Souvent je me suis demandé comment il était possible à cette population de Madrid d'avoir le courage de s'occuper de choses qui ne sont que la mise en ordre et régulière à un moment où la mort passe et repasse, pleine de cruautés et d'horreurs. Peut-être cela est-il dû au besoin qu'a l'homme de ne pas vivre dans le chaos, même en face d'un destin tragique et semé d'effroi.

La population de Madrid qui est restée dans la capitale (800.000 habitants environ) subit un calvaire. Ce ne sont pas seulement les bombes, les obus, les incendies. Il y a aussi la faim, les queues de femmes transies, faisant station devant les magasins d'alimentation pour avoir du lait, quelques vivres. A Madrid, il fait froid ; les cimes neigeuses ne sont pas loin, un vent glacial souffle. Il n'y a pas de charbon. Les trains n'arrivent presque plus à Madrid, la ligne, étant près du pont, est sous le feu des rebelles. Et la soute ne suffit pas pour ravitailler la ville. Il manque aussi de camions pour faire tous les transports nécessaires.

Là, il est possible d'apporter une aide ; une aide qui est un devoir. Les ouvriers français se doivent de ravitailler Madrid. C'est une chose possible. Il suffit de faire quelques sacrifices. Qu'est-ce qu'une heure de salaire par semaine en comparaison du sacrifice de ceux qui sont prêts à donner leur vie, chaque jour, sur le front de Madrid ? Qu'en pensez-vous camarades ?

Pierre ROBERT.



Léon JOUHAUX  
Secrétaire de la Confédération Générale du Travail



## Comment financer les grands travaux

Le Plan de la C. G. T. préconisait en même temps que l'application des 40 heures, l'ouverture de grands travaux. Mais celui-ci suscite un problème. Comment le financer ? Nous donnons une série de propositions au gouvernement du Front Populaire par Francis DEBRY, l'éminent économiste bien connu, qui apporte sa collaboration à l'action entreprise par la C. G. T.

Tout le monde convient qu'un programme de travaux publics financés par l'Etat est nécessaire :

- a) pour donner immédiatement du travail aux chômeurs ;
- b) pour amorcer la reprise de l'activité industrielle.

Tout le monde convient aussi qu'un tel programme ne saurait suffire, ni à absorber tous les chômeurs, ni à assurer une reprise durable, car l'activité économique du pays ne saurait être subventionnée indéfiniment par l'Etat, c'est-à-dire par l'épargne des classes moyennes.

Il doit donc être conçu comme un procédé d'amorçage, d'application immédiate, de durée illimitée, et dont le financement doit aller en décroissant à mesure que se développe la reprise.

C'est au début, pour le démarrage, que le programme doit être le plus hardi. L'octroi immédiat d'un ou deux milliards ne pourrait servir que quelques entreprises privilégiées, sans effet matériel ni moral sur les ouvriers, ni sur l'industrie en général.

L'étendue du programme dépend :  
a) du volume des capitaux disponibles.  
b) de la faculté que l'Etat aura d'y puiser, c'est-à-dire de son crédit.

En France, ce ne sont pas les capitaux qui manquent. D'après les évaluations officielles, il y aurait eu en 1934 :

- 27 milliards thésaurisés en billets.
- 9 milliards en or (1).
- Total : 36 milliards.

Seulement, dans l'état actuel de l'opinion, ils se refusent à tout placement.

Ainsi le chômage des capitaux double le chômage des ouvriers. Mobiliser les premiers pour

(1) Depuis lors, plus de dix milliards ont passé à l'étranger. Mais ils reviendront au premier signal d'une reprise.

mettre en activité les seconds : voilà le problème.

La situation diffère grandement selon que l'on se place dans l'hypothèse de la monnaie à sa parité actuelle, ou dans l'hypothèse d'une dévaluation.

La première a été exposée d'autre part. Nous examinerons ici le financement d'un programme de travaux publics, en cas de dévaluation.

La Belgique a dévalué sa monnaie de 28 %. En Angleterre et aux Etats-Unis la dévaluation est maintenue depuis plus d'un an à 40 %. La France adoptera vraisemblablement l'un ou l'autre taux.

En ce moment (avril 1936) l'encaisse-or de la Banque de France est portée au bilan pour 62 milliards de francs (en francs à 59 milli-grammes d'or fin).

Dans le cas d'une dévaluation de 30 %, la Banque de France n'étant plus tenue de livrer pour un franc. Son encaisse sera donc évaluée à  $62 \times 59 : 35 = 103,3$  milliards. Comme au temps de Poincaré, le surplus sera la propriété de l'Etat, soit :

26 milliards et demi dans le premier cas, et 41,3 milliards dans le second.

Il est probable qu'on sera amené à adopter le second taux si l'on veut aboutir à une stabilisation définitive avec la livre et le dollar (qui sont tous deux dévalués de 40 %). On pourrait hésiter si la hausse des prix était toujours inversement proportionnelle à la dépréciation de la monnaie.

Mais l'expérience a prouvé qu'elle ne l'est que pour les produits importés. Or, ils n'entrent que pour une faible part dans la consommation intérieure.

En fait, malgré une dépréciation monétaire de 40 %, le coût de la vie en Angleterre n'a pas changé depuis la dévaluation, et n'a augmenté que de 8 % aux Etats-Unis.

En Belgique, petit pays qui dépend plus que tous les autres de l'importation, pour une dépréciation (en or) de 28 %, le coût de la vie n'a augmenté que de 12 %.

Prenons donc pour base le taux de 40 % donnant au Trésor un bonus de 41 milliards en or. Sur cette somme, divers prélèvements devront être faits immédiatement :

a) 5 milliards constitueront un Fonds d'égalisation du change (destiné à arrêter toute dépréciation du change au-dessous de la limite fixée) Cette méthode a parfaitement réussi à l'Angleterre, aux Etats-Unis et à la Belgique.

En France, où l'encaisse-or est déjà supérieure de 33 milliards à la limite légale, un tel fonds ne serait pas nécessaire. Pourtant, afin de rassurer tout à fait l'opinion, on fera bien d'y ajouter un fonds spécial de 5 milliards de francs nouveaux. On le retrouvera d'ailleurs sitôt la stabilisation légale définitivement fixée (1).

(1) Le 31 mars dernier, le Gouvernement Belge ayant définitivement stabilisé sa monnaie, le Fonds d'Égalisation, 4.125 millions de francs, a été reversé au Trésor. Il n'avait jamais eu à intervenir.

(Suite 2<sup>e</sup> page).

## Travailleurs Manuels et Intellectuels

Le SAMEDI 20 FÉVRIER, à 15 heures, au **Champ de Mars**, une GRANDE MANIFESTATION OUVRIÈRE est organisée avec le concours du Camarade **Léon JOUHAUX**, Secrétaire de la Confédération Générale du Travail.

Camarades, Tous et Toutes au CHAMP DE MARS

## Comment financer les grands travaux

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

b) 20 milliards seront employés par le Trésor à rembourser une partie de sa dette flottante envers la Caisse des Dépôts et Consignations et envers les Banques. On sait que celles-ci sont saturées de Bons du Trésor au point de recourir au réescompte de la Banque de France en cas de panique. Ce remboursement allégera considérablement leur situation. D'ailleurs, elles redemanderont aussitôt à souscrire de nouveaux Bons du Trésor. Car, en dépit de la crise, l'escompte des effets de commerce est devenu très rare, et leur principale ressource consiste à placer l'argent de leurs déposants (auxquels elles paient 0,5 % d'intérêt) en Bons du Trésor (qui leur rapportent 3,5 %).

Désormais, c'est l'Etat qui rendra service aux Banques au lieu de dépendre d'elles, et il en profitera pour réduire l'intérêt à court terme.

La Trésorerie étant désormais à l'aise et le franc bien protégé contre toute dévaluation ultérieure (par le Fonds d'Egalisation), les capitaux enflés à l'étranger rentreront rapidement pour profiter de la dévaluation. Sur les 20 milliards d'or sortis des caisses de la Banque de France en 1935, 5 milliards environ appartenaient à des étrangers, et ne renrent pas.

15 milliards seront « rapatriés ». Ils viendront grossir les comptes courants des Banques, au moment où le Trésor menacera de rembourser les Bons.

Il y aura donc très vite surabondance sur le marché des capitaux, et le taux de l'argent à court terme baissera. (Il est actuellement de 1,75 % à Bruxelles et inférieur à 1 % à Londres et à New-York).

Cela obligera les capitalistes à rechercher les placements à long terme, afin d'avoir des revenus plus élevés, d'où hausse des rentes et des valeurs de premier rang.

La hausse agit sur l'épargne en créant la « confiance ». L'or thésaurisé à l'intérieur (9 milliards) rentrera à la Banque de France où il rendra inutile le Fonds d'égalisation du change.

Les billets ainsi obtenus, après un court passage dans les comptes courants des Banques, où ils ne rapportent presque rien, iront acheter des titres, renforçant ainsi la hausse.

Enfin, au début de l'année prochaine les Sociétés industrielles et commerciales devront modifier leurs bilans, sur la base nouvelle du franc à 35 milligrammes.

Les stocks de matières premières ou de produits fabriqués seront portés à des chiffres plus élevés, tandis que les frais fixes (loyers, intérêts des obligations), resteront les mêmes. D'où hausse de beaucoup de titres à revenu variable.

En résumé, les fonds thésaurisés au Trésor, 27 milliards de billets, privés de revenus depuis si longtemps, voudront se placer, accélérant la hausse.

L'Etat en profitera pour transformer sa dette flottante en dette consolidée (à long terme), puis pour réduire l'intérêt de celle-ci.

S'il en résulte une économie de 1 milliard par an, par exemple, il pourra réduire le budget de la dette de 500 millions, et avec les 500 autres emprunter 12 milliards à 4 %.

En moins de deux ans, le crédit de l'Etat peut être rétabli.

L'énormité des capitaux thésaurisés en France, en provoquant une reprise trop brusque, pourra même (comme cela s'est vu aux Etats-Unis et en Angleterre) créer des risques de hausse trop rapide des titres.

Cette surabondance de capitaux finirait en crise boursière si elle n'était absorbée par le circuit de la production. Mais un certain temps s'écoulera entre la dévaluation et la restauration du marché financier.

C'est pendant cet intervalle (un an ou deux selon les circonstances) qu'il conviendra de se servir du bon laissé par la réévaluation de l'encaisse-or.

De 41 milliards, nous avons retranché 5 pour le Fonds d'Egalisation du Change, et 20 pour l'allègement de la Trésorerie. Il reste 16 milliards. Cette somme n'étant pas renouvelable, ne pourra être employée qu'à des opérations de démarrage. On pourra la diviser en deux parts :

(a) Six milliards pour corriger les maux de la déflation :

— Redressement des salaires et pensions afin de rétablir le pouvoir d'achat d'une partie de la classe moyenne ;

— Réduction temporaire de l'impôt sur le chiffre d'affaires, afin de diminuer l'écart entre les prix de gros et les prix de détail ;

b) Dix milliards pour l'absorption du chômage.

Pour éviter le retour des gaspillages à la Tardieu, une loi attribuera immédiatement cette somme à un Fonds du Chômage et de la Reprise économique.

Ce crédit sera utilisé en trois tranches, en se réglant sur le développement du marché financier décrit ci-dessus. Supposons, pour fixer les idées, que la dévaluation ait lieu en mai 1936 :

Première tranche (juin, juillet, août) : Période d'attente et d'étude de travaux. Deux milliards remis immédiatement aux communes ayant le plus grand nombre de chômeurs, pour travaux d'urgence payés au jour le jour.

Deuxième tranche (septembre, octobre, novembre, décembre) : Deux milliards par mois

remis aux communes pour travaux sur plans et devis préparés et approuvés dans la période précédente. Soit 8 milliards.

Une grande fédération industrielle, en divisant le total de son chiffre d'affaires annuel par le total de ses ouvriers, a calculé qu'il fallait en moyenne 17.800 francs de commande pour assurer le salaire annuel d'un ouvrier. Ce chiffre varie évidemment selon les industries, cependant on peut l'admettre pour base, afin de « fixer les idées ». A ce compte, ces 8 milliards assureraient un an de salaire normal à 440.000 ouvriers, pendant une période s'échelonnant jusqu'à septembre et décembre 1937.

Ce chiffre est égal à celui des chômeurs officiellement secourus. Dès la fin de cette année 1936, tous recevraient on serait à même de recevoir un salaire normal.

De ce fait, ils n'auraient plus à toucher l'indemnité de chômage, d'où pour le budget une économie de plus d'un milliard à reverser au Fonds de Chômage.

Il est vrai que ce salaire plein n'est assuré que pendant une année — puisque les dix milliards de la revaluation une fois dépensés ne peuvent pas être renouvelés. Mais dans le courant de 1937, ces 440.000 ouvriers réemployés auront fait passer dans la circulation dix milliards de francs. Déduction faite des secours de chômage qu'ils touchent actuellement, ils auront augmenté la consommation de huit à neuf milliards, suscitant ainsi de nouveaux besoins d'embauche.

De même, les 6 milliards restitués aux fonctionnaires et pensionnés. Au total, les dix milliards épuisés, on peut penser que 300.000 hommes au moins auront trouvé un emploi normal dans les entreprises privées.

Supposons qu'il reste encore 100.000 hommes à la charge des travaux publics de chômage :

Troisième tranche : On continuera les travaux.

a) A l'aide de l'économie réalisée au budget sur les allocations de chômage (1 à 2 milliards) ;

b) A l'aide du Fonds d'Egalisation. A ce moment, ces 5 milliards seront sans doute devenus intégralement disponibles (comme en Belgique, où le Fonds vient d'être remis à la disposition du gouvernement). Avec ces 6 milliards, on aurait de quoi donner du travail à 300.000 hommes encore pendant une année, ce qui sera plus que suffisant. Au reste, à ce moment, l'abondance des capitaux sera si grande que les entreprises privées et l'Etat lui-même seront sollicités de faire appel au crédit. L'activité économique pourra reprendre son cours normal.

En somme, les 10 milliards de la revaluation auront permis :

a) Le retour en moins d'un an de tous les chômeurs au salaire normal ;

b) La création immédiate d'un courant d'activité économique.

Tout cela sans faire appel à l'emprunt, à une période où c'est devenu impossible et sans augmenter d'un sou le service de la dette et les charges fiscales.

Toutefois, il importe que cette somme ne soit pas détournée de son but qui est la suppression du chômage et la reprise des affaires.

Elle doit être uniquement employée à des travaux publics. Comme elle sera immédiatement disponible, elle doit être employée tout entière pendant la période de transition, en attendant le retour des capitaux sur le marché. Pour peu qu'elle puisse agir efficacement et provoquer un démarrage des affaires, il faut qu'elle soit employée toute de suite à dose massive.

Ne pouvant durer qu'un an ou deux, elle ne saurait être employée à financer des travaux de longue haleine destinés à fournir des commandes régulières à la grande industrie. Il faut éviter de construire des Normandies somptueuses pour la seule satisfaction de maintenir les dividendes des Chantiers de Penhoët.

Les industries « abritées » sont déjà servies. On maintiendra les contrats en cours, afin d'éviter de créer du chômage dans les industries « abritées ». Mais au fur et à mesure que la reprise des affaires aura ramené des commandes normales à ces entreprises, les commandes et subventions somptueuses inscrites actuellement au budget extraordinaire seront supprimées.

Le Fonds du Chômage exclura tout programme d'outillage à long terme. L'équipement est déjà excessif par rapport aux besoins actuels. Il sera consacré exclusivement à des travaux d'aménagement locaux.

Les crédits seront répartis par communes et départements, proportionnellement au nombre de chômeurs secourus. Les travaux seront choisis en tenant compte de leur utilité sociale. Par exemple, au lieu de redorer le dôme des Invalides, on s'occupera de la destruction des taudis.

Pour éviter les gaspillages, et les travaux somptueux — particulièrement choquants dans une période de misère — le Fonds de chômage sera géré par un Comité national où figureront en nombre égal les représentants de l'Etat et ceux de la C. G. T. C'est lui qui fera la répartition des crédits entre les communes.

En outre, des Comités de surveillance seront établis dans les communes intéressées, comprenant les représentants des municipalités et les délégués de l'Union départementale ouvrière sous la présidence des préfets, assistés de techniciens.

Syndicat National des Instituteurs

## Pour le désarmement et contre la mobilisation des consciences

La Section de la Loire-Inférieure du Syndicat National des Instituteurs, réunie en Assemblée générale le 4 février 1937 : Félicite le Gouvernement Léon Blum de s'être déclaré prêt à ouvrir avec l'Allemagne une négociation d'ordre économique, puis d'ordre politique en vue d'apaiser les antagonismes qui menacent la paix de l'Europe et d'arrêter le plus vite possible la course aux armements.

Elle lui demande instamment de donner à ses offres toute l'ampleur, toute la précision et toute la solennité nécessaires pour qu'aucun gouvernement non seulement démocratique, mais dictatorial ne puisse aisément se dérober au devoir commun d'entente et de désarmement.

L'Assemblée générale du Syndicat des Instituteurs de la Loire-Inférieure :

Considérant que depuis plusieurs mois, à l'occasion de la Guerre d'Espagne et notamment au début de janvier 1937, à propos de prétendus « débarquements militaires » effectués au Maroc espagnol, une grande partie de la Presse, y compris certains journaux du « Front Populaire », tendent à créer une atmosphère de panique et d'excitation guerrière qui rappelle de plus en plus les préparations d'Union sacrée de 1914 ;

Demande aux organisateurs dirigeants de tous les groupements de « Front Populaire » d'élever la voix et de signaler « par tous les moyens » à l'opinion les dangers que font courir à la paix ces continuelles déformations de la vérité ;

Reclame des sanctions sévères contre les auteurs et propagateurs de fausses nouvelles ;

Et recommande à tous les antifascistes de garder le sang-froid qu'exigent les difficultés présentes et de ne s'associer, en aucun cas, aux campagnes tendancieuses et alarmistes de la grande presse.

## Une Réunion des « MÉTALLOS » de Châteaubriant

La séance est ouverte à 21 heures.

Le Camarade Jacquet, de Nantes, qui devait venir à la place du Camarade Loyer, n'ayant pu venir.

La présidence a été assurée par le Camarade Simon ; assesseurs : les Camarades Juvin et Garel.

Le Président après avoir remercié tous les Camarades venus assez nombreux, malgré le mauvais temps et le travail tardif de plusieurs équipes, donne la parole au Camarade Secrétaire Laguilhez, qui fait un compte-rendu du travail du Syndicat, depuis sept mois d'existence.

Premièrement : Avoir signé un Contrat Collectif avec la direction des Usines Huard, avec une augmentation allant de 17 % jusqu'à 20 % ; avoir défendu plusieurs Camarades près de la Direction, pour leurs salaires qui étaient très bas, en rapport de leurs tâches, l'application des 40 heures depuis le 1<sup>er</sup> Décembre, et dont les délégués s'efforcent de généraliser, car il y a encore beaucoup d'heures supplémentaires. Avoir réussi l'obtention d'une nouvelle augmentation à partir du 1<sup>er</sup> février de 0 fr. 35 de l'heure pour les hommes et de 0 fr. 20 pour les femmes, augmentation à valoir sur un prochain réajustement que le Ministre du Travail pourrait faire un nouvel accord Matignon.

Deuxièmement : A la réunion de Contrôle, du 7 Janvier 1937, les Contrôleurs ont approuvé les comptes du Trésorier ; 400 fr. en caisse, placés sur un livret à la Caisse d'Épargne. Le Secrétaire termine en remerciant les nombreux Camarades de leur attention et en les invitant pour les futures réunions, à venir plus nombreux. Pour cela il demande qu'une propagande soit faite auprès des Camarades d'atelier.

Le président donne ensuite la parole au Camarade Tébaud, Secrétaire de l'Union Locale de Châteaubriant, qui fit un exposé sur le but du Syndicalisme.

Si nous voulons avoir de bons résultats, dit-il, il faut que notre union soit parfaite, il faut que nous nous serions les coudes. A ce prix seulement nous pouvons espérer aboutir dans nos revendications. Il invite ensuite les Camarades à se faire inscrire auprès de leur Secrétaire, pour assister à la Réunion de St-Nayaire, moyennant la somme de 20 francs, aller et retour, par le Car du Camarade Debray. La séance est levée par de vifs applaudissements.

A la sortie, une collecte faite au profit de nos jeunes soldats syndiqués, partis au mois d'octobre dernier, a donné de bons résultats.

Merci pour eux de ce beau geste de solidarité ouvrière.

Le Secrétaire : LAGUILHEZ.

Pour les Elections Radiophoniques

## Mobilisation Générale de tous les Syndiqués possesseurs d'un poste de T. S. F.

Camarades,  
La Bataille Commence.

Dans la semaine du 20 au 27 de ce mois les forces Syndicales, Républicaines et Laiques vont affronter, sur le terrain radiophonique les puissances de régression, d'obscurantisme et d'argent.

Vous connaissez tous l'importance de la Radio dans une Nation moderne.

Vous n'ignorez pas le rôle de premier plan qu'elle a joué et qu'elle joue dans la guerre d'Espagne où l'on a pu dire que la prise du poste émetteur de Radio Séville par quelques douzaines de soldats, a fait plus pour les insurgés que la conquête d'une province ou la prise de plusieurs grandes Cités.

C'est pourquoi nos adversaires qui eux n'ignorent pas ce rôle capital de la Radio-Diffusion font des efforts gigantesques pour conquérir ou conserver les Conseils de Gérance.

Pour cela les réactionnaires de tout poil comptent sur deux choses :

Leurs voix d'abord.  
Votre Négligence ensuite et surtout.

A vous de leur donner tort.  
Si tous vous votez sans exception, nous vaincrons.

Pour barrer la route à la réaction et au fascisme, pour avoir une Radio digne du Front Populaire, une Radio rendue enfin éducative et humaine, Camarades, la C. G. T. compte sur ses Militants sans filistes. Radio-Liberté compte sur vous.

Pas d'abstention !

Votez et... faites voter pour la liste Rassemblement Populaire Radio-Liberté ci-dessous :

## Liste Officielle des Candidats au Conseil de Gérance de Rennes - Bretagne

Gaston VEIL, Ligue des Droits de l'Homme, Directeur du Populaire de Nantes, Président d'Honneur de la Section Nantaise de Radio-Liberté.

RIDEL, Combattants Républicains, Avocat, membre de la Section Nantaise de Radio-Liberté.

ADROIT, Radio-Liberté, Compositeur de Musique, membre de la Section Angevine de Radio-Liberté.

ASCENSIO, Parti S. F. I. O., Secrétaire de la Fédération Socialiste du Maine-et-Loire, membre de la Section Angevine de Radio-Liberté.

LE DO, Union Socialiste, Rennes.

COLLEU, Parti Communiste, Rennes.

BERTHELOT, Intellectuels Antifascistes, Directeur d'École, à Rennes.

CHEREAU, Confédération Générale du Travail, Secrétaire de l'Union Départementale, d'Ille-et-Vilaine.

MORHANGE, Paix et Liberté, Ecrivain, professeur de Philosophie, à Saint-Servan.

GUEGUEN, Parti Radical et Radical Socialiste, Directeur de l'Imprimerie du Citoyen, Quimper.

## Documentation

Nous signalons à nos camarades les brochures reproduisant les conférences d'Education syndicale, organisées par l'Institut supérieur ouvrier, sur les sujets suivants :

Bothereau : L'organisation de la C. G. T.  
René Bloch : Le Droit Syndical.  
Miniconi : Ce qu'il faut savoir sur les Assurances Sociales.

André Philip : Les Conventions collectives.  
Capocci : Les Conseils de Prud'hommes.

Gazier : Les Congés payés.

Guigui : Le Droit de Grève.

Belin : La Réduction du temps de travail.

Frachon : Le rôle social du Syndicat.

Dolléans : Physiologie historique du mouvement syndical français.

Racamonge : Les Revendications immédiates.

Lefranc : Actualité du Plan.

Jouhaux : Les Délégués d'atelier.

S. Weill : La Rationalisation.

Chacune de ces brochures coûte 0 fr. 50.

Les organisations commandant plus de vingt brochures de la même espèce, les recevront au prix de 0 fr. 40 l'unité.

Aucune commande ne sera acceptée si elle n'est accompagnée de son montant.

Adresser les versements au C. C. à la C. G. T. 62-84, 211, rue Lafayette, Paris (X<sup>e</sup>).

Lire et faire lire le Réveil Syndicaliste, c'est bien.

S'y abonner, c'est mieux.

## En Marge des Evénements d'Espagne

Je suis de ceux qui pensent que notre Journal peut être alimenté, en copie, par des militants de notre Département.

Mais je ne peux, dans la situation actuelle, hésiter à reproduire l'article de Morel, paru dans Le Peuple, du 6 Février, et qui reflète la triste mentalité de certains individus dont Nantes et nos organisations, n'ont pu échapper.

G. G.

### RIPOSTES

## Un point d'interrogation

Lorsque des hommes se mettent au service d'un idéal, ce n'est pas toujours parce qu'ils sont idéalistes. C'est aussi parfois parce qu'ils supputent, dans leur foi intérieure, le profit personnel qu'ils peuvent retirer de leur geste. Ces personnages, d'une espèce malheureusement courante, sont incapables, et pour cause, de résistance : surtout dès qu'ils sentent que l'opération à laquelle ils se sont livrés comporte davantage de risques que de profits.

Dès ce moment, ils déclarent forfait et font des pieds et des mains pour tirer leur épingle du jeu. C'est le cas de ces prétendus volontaires « français » que les journaux « nationaux » présentent, avec force détails, plus rocambolesques que ceux qui faisaient jadis les délices des lecteurs des œuvres de feu Ponsou du Terrail, comme las de combattre pour le « Frente Popular ».

Ces « fatigués », dont le nombre est remarquablement peu élevé, sont d'une prolixité significative. Tous déclarent avoir été, de l'autre côté des Pyrénées, plus malheureux que les pierres des monuments bombardés par les canons ou avions des Franco... phobes et de leurs alliés romains et berlinois.

Rien à manger, rien à boire, pas d'argent : par-dessus le marché, les « coups durs »...

Aux récits terrifiants que les folliculaires de la presse kerilliste placent dans la bouche de ces confidents suspects, opposons des faits.

Comment se fait-il, puisque les « repatriés » n'ont pas mangé ou presque depuis leur départ de France, bien qu'ayant occupé sans arrêt des positions intérieures, que ce soit en état de santé parfait, par voie de mer et munis de confortables colls (les clichés de la presse en apportent la preuve) qu'ils aient pu reprendre la route d'un port de France ?

Est-ce que ces « évadés » ne seraient pas tout simplement des indésirables chassés par la République espagnole avec le déshonneur dû à leur basse mentalité ?

Eugène MOREL.

### LES LIVRES

## Penser avec les mains

par Denis de ROUGEMONT (Albin Michel)

L'auteur explique le divorce qui existe actuellement entre la pensée et l'action. Il montre que les dictateurs, Hitler ou Staline, ont triomphé parce qu'ils ont su répondre à ce besoin communautaire qui anime les masses d'aujourd'hui. Ils l'ont fait rudement en mettant au pas les activités de la Nation : culture, économie, etc...

Le problème posé par D. de Rougemont est net : il faut rendre son efficacité à la pensée, il faut reconstruire les ponts entre la culture et la vie publique. R. P.

## Panorama de l'Amérique latine

par Renaud DE JOUVENEL (E. S. I.)

C'est tout le drame de cette partie du Nouveau Monde, drame complexe, que R. de Jouvenel décrit avec l'esprit le plus vif et le plus pénétrant. Descriptions de mœurs ou de paysages alternant avec l'exposé des problèmes sociaux les plus brûlants font de ce petit ouvrage une des meilleures introductions à la connaissance de l'Amérique.

R. P.

## Un Concert-Bal des Employés

Devant le succès remporté par le Gala des Employés ainsi que la Veillée Flamande du 6 Février, la Commission des Loisirs de la Chambre Syndicale des Employés a décidé d'organiser dans la Salle des Fêtes de la Bourse du Travail le Dimanche 14 Mars 1937, un Grand Concert-Bal avec le concours d'artistes lyriques et réputés et d'un des meilleurs Orchestres jazz de notre ville.

Dans le prochain numéro nous donnerons le programme détaillé.

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Quotidien du Syndicalisme

## L'Assemblée Générale de la Chambre Syndicale des Employés

Mardi 2 Février, à 19 heures 10, Salle Joseph Blanchard, la Bourse était archi comble, lorsque Terrien (Industrie) qui présidait, assisté de Bretagne (Gros) et de la camarade Lefèvre (Nouveauté), ouvrit la séance. Après quelques mots de bienvenue, il donna la parole à Guiho, Secrétaire Général, pour le rapport moral et à Bouyer, Trésorier Général, pour le rapport financier qui furent adoptés à l'unanimité.

Il ressort que les effectifs sont passés de 156 au 1<sup>er</sup> Janvier à 3.216 au 31 Décembre.

Les quatorze sections fonctionnent normalement. D'autres sont en formation ? Quelques modifications aux statuts sont ensuite adoptées :

Administration :

Art. 8. — Conseil Syndical : 39 membres au lieu de 15.

Art 11. — Bureau : un Secrétaire, un Secrétaire Général, un Secrétaire Administratif, quatre Secrétaires-Adjoints, un Trésorier Général, quatre Trésoriers-Adjoints.

Art. 14. — Assemblées Générales : tous les trois mois au lieu de deux mois.

Statuts des Caisses de Solidarité :

3<sup>e</sup> Le temps de présence exigé pour la Caisse de Chômage sera pour les 8 premiers mois de 1937 portés à six mois au lieu d'un an

CAISSE d'ALLOCATION à la NAISSANCE d'un ENFANT : un an au lieu de 2 ans et cela jusqu'au premier Janvier 1938.

SOU du SOLDAT : six mois au lieu d'un an. De ce fait, les indemnités seront réparties de la façon suivante :

CAISSE de CHOMAGE :

Après 6 mois, 2 fr. par jour pendant 30 jours.

Après 1 an, 3 francs par jour pendant 30 jours, soit 90 francs au total.

Après 2 ans, 3 francs par jour pendant 35 jours, soit 105 francs au total.

Après 3 ans, 3 francs par jour pendant 40 jours, soit 120 francs au total.

Après 4 ans, 3 francs par jour pendant 45 jours, soit 135 francs au total.

Après 5 ans, 4 francs par jour pendant 45 jours, soit 180 francs au total.

Après 6 ans, 4 francs par jour pendant 50 jours, soit 200 francs au total.

Après 7 ans, 4 francs par jour pendant 55 jours, soit 220 francs au total.

Après 8 ans, 4 francs par jour pendant 60 jours, soit 240 francs au total.

Après 10 ans, 5 francs par jour pendant 60 jours, soit 300 francs au total.

ALLOCATION à la NAISSANCE :

Après 1 an 50 francs

Après 2 ans 75 francs

Après 5 ans 100 francs

Après 8 ans 150 francs

Après 10 ans 200 francs

Après deux ans, le syndiqué dont la femme non adhérente à la Chambre Syndicale aura un enfant, touchera une allocation forfaitaire de 50 francs.

Ensuite le compte rendu financier du Gala des Employés est adopté.

Braud lit les noms des Candidats au Conseil Syndical dont nous donnons la composition plus loin.

Guiho fait part de ce qui a été fait concernant l'augmentation du coût de la vie ; il rend compte des Commissions mixtes interprofessionnelles qui ont eu lieu à la suite de lettres envoyées, en accord avec l'Union Locale, demandant une augmentation uniforme de 15 % sur les salaires, il fait part des réponses reçues.

Plusieurs camarades interviennent, Taupier, Le Clainche, Goulet, etc...

Le Clainche craint que nous fassions un faux départ, les 125 points prévus dans un grand nombre de nos contrats allant être dépassés d'après lui avant leur renouvellement.

Le Secrétaire Général met ensuite au courant les camarades des pourparlers qui sont en cours pour les 40 heures. Il souligne la résistance patronale à son application aux différents commerces. Il souligne et met en garde les Employés contre la manœuvre de certaines organisations qui se dit syndicale, contre les 5/8.

Tous ces exposés et leurs conclusions sont adoptés. La séance fut levée à 20 heures 45, après que le Président ait demandé aux adhérents de se mettre toujours à jour de leurs cotisations et de faire le plus possible de nouveaux adhérents. Notre force résidant dans notre puissance en effectifs aussi bien que dans notre activité syndicale.

RENOUVELLEMENT du BUREAU

Secrétaire Général : Guiho, Alain.  
Secrétaire Administratif : Braud, Maurice.  
Secrétaires-Adjoints : Maillard, Armand.  
Rabin.  
Esseul.  
M<sup>me</sup> Lathière.

## Dans la Prud'homie

Pourquoi l'Union Locale a-t-elle créée une permanence de renseignements, c'est que nous nous sommes aperçus que les justiciables n'apportaient pas toujours les renseignements utiles pour leurs causes et étaient trop souvent en contradictions avec leurs propres intérêts.

Les accords et les contrats collectifs donnent des droits souvent ignorés des travailleurs. D'autre part, nous voyons nous, conseillers prud'hommes, des causes mal présentées qui font perdre le bénéfice aux justiciables ouvriers.

D'autre part, éviter souvent des frais aux bourses ouvrières, et aussi que les affaires marchent plus vite pour éviter les pertes de temps, que cause une affaire mal présentée. Il faut que les camarades, qui pour une chose ou l'autre, étant obligés d'appeler leurs employeurs ou ex-employeurs au Prud'homme, se présentent avec une documentation sûre. Neuf fois sur dix, l'ouvrier a raison, mais souvent mal renseigné, il est débouté, ou alors l'affaire traîne en longueur.

Donc, perte de temps par les déplacements que cela occasionne, cela est trop préjudiciable pour ne pas en tenir compte. Il faut donc avant de faire appel à la justice prud'homme venir prendre des renseignements nécessaires pour que les travailleurs ne soient pas déçus, dans le jugement qui pourrait être rendu.

Combien de fois, nous jugeons, avons-nous eu l'amertume de débouter un camarade que nous savions que s'il avait présenté sa demande sur une certaine forme, il aurait obtenu satisfaction, la solidarité ouvrière fait de notre devoir de nous mettre à la disposition de nos camarades qui sont obligés d'avoir recours à notre jurisprudence.

Un Secrétariat de Conseillers Prud'hommes ouvriers est donc créé, à la Bourse du Travail, les travailleurs pourront prendre des renseignements qu'ils pourront avoir besoin, à la permanence le Mardi et le Vendredi à 18 heures de chaque semaine, salle 32. Le Secrétaire rappelle à sa disposition un duplicata des accords et des contrats qui furent signés dans les différentes industries et cela dans l'intérêt général. Il est nécessaire que ces dépôts soient faits pour pouvoir orienter les camarades dans les affaires qu'ils pourraient avoir au Conseil des Prud'hommes et cela dans le plus bref délai. Camarades Secrétaires, je compte sur vous pour faciliter ma tâche.

Le Secrétaire : LOYER.

## La Veillée Flamande des Employés remporte un franc succès

Le Samedi 6 Février, au "Café de l'Avenir", avait lieu la Veillée Flamande de la Chambre Syndicale des Employés. Malgré l'approche des Fêtes du Carnaval, la salle était archi-comble pour applaudir les artistes qui gracieusement apportèrent leur concours. Tous méritaient des bis et c'est avec plaisir que nous les reverrons prochainement.

Les citer tous serait difficile, ils étaient trop.

Mlle Simone, digne émule de Mistinguet.  
MM. Louis, Couprie, Bréan, Touzé, Arvely, Coudere, le fantaisiste Bob Janio, Tobellini, etc.  
Après une allocution du Secrétaire Général GUIHO, l'on se sépara en se donnant rendez-vous à notre prochain Concert Bal.

Trésorier Général : Bouyer, Ernest

Trésoriers-Adjoints : Rambaud, Legroux, Joseph, Leclainche, Alexandre, Bouet, Edouard.

CONSEIL SYNDICAL

Allain, Léon  
Bernard, Noëlla  
Bibonne, Paul  
M<sup>me</sup> Brize  
Bretagne, Ferdinand  
Barbu, Albert  
Boye, Paul  
Duret, Félix  
Desmortier, Jean  
Donner, Rémy  
Frézouls, Paul  
Gohier, Georges  
Galerneau, Marcel  
M<sup>me</sup> Girondineau  
Hallien, Armand  
Lebastard, Pierre  
Luze, Gustave  
Meheust, Eugène  
Oillie, René  
Olivier, Ferdinand  
Praud, Jean  
Prouvost, Marcel  
Rannou, J. M.  
Samson, Charlotte  
Sagot, Louis  
Taupier

## Le Rassemblement Universel pour la Paix

Parmi les événements si douloureusement tragiques du semestre écoulé, la constitution du Rassemblement Universel pour la Paix est passée à peu près inaperçue, et combien d'entre nous n'en connaissent l'esprit et l'œuvre qu'à travers des extraits de presse.

N'est-il point trop tard pour revenir sur le Congrès réuni à Bruxelles du 3 au 6 septembre, le plus important qui se soit tenu jusqu'ici en faveur de la Paix, puisque 5.000 délégués venus de 42 pays y représentaient un demi-milliard d'êtres.

La plate-forme de ce rassemblement était déterminée par quatre points dont l'essentiel se résume ainsi : la Paix par la S. D. N. Sans doute cette dernière ne nous a-t-elle pas ménagé les déceptions ; encore n'est-ce point en brisant ce fragile mais unique lien que les gouvernements feront un pas vers la paix, et le Pacte, tout imparfait soit-il, mérite mieux que d'être abandonné.

L'immense majorité des délégués, et je dirais l'unanimité si quelque cinquante voix ne faisaient défaut, s'est affirmée sur « l'inviolabilité des obligations résultant des traités ». Ces paroles du Président Herriot reflètent la volonté profonde du Congrès.

« Si le pacte se révèle trop peu souple, il est permis de l'améliorer à la lueur de l'expérience et de la raison. Mais ce qui devrait être interdit à tout jamais, c'est l'appel aux armes contre les traités ? »

Aujourd'hui, certaine tendance pacifiste, considérant avec juste raison le traité de Versailles, comme une cause passible de conflit, veut voir là un obstacle à l'édification de la Paix. Est-il donc nécessaire de souligner la différence qui oppose l'intangibilité qui vise à rendre le traité immuable, éternel, et l'inviolabilité qui consiste à en exiger le respect. Pourtant tout le plus pur pacifisme ne cessa d'animer ce Congrès dont la tâche fut moins d'épliquer sur les causes de la guerre, que de rechercher les moyens de construire la Paix. Quatorze Commissions se partagèrent cette besogne.

J'ai participé aux travaux de la Commission des éducateurs, dont voici les propositions les plus caractéristiques :

— Appel à toutes les organisations d'éducateurs en vue d'une collaboration à l'œuvre de paix ; institution d'un enseignement destiné à la formation effective de l'esprit de paix chez les enfants et les adolescents ; protection du personnel enseignant contre les brimades visant son activité à la cause de la paix, etc...

Plus que les résolutions, importe l'engagement que les délégués ont pris, et Delmas représentant le S. N. le prit en notre nom à tous, de tout mettre en œuvre pour atteindre ce but : désarmer les cours, apprendre aux hommes et aux nations à régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Certes, les instituteurs syndiqués n'ont pas attendu ce Congrès pour travailler à la cause de la Paix ; mais c'est une tâche de longue haleine et le lointain résultat est bien incertain. Aussi est-ce un réconfort que de savoir les éducateurs du monde entier enseigner aux citoyens en tous les pays.

« A vouloir la Paix avec la volonté tenace du paysan qui veut la moisson »

(De Brouckère — séance de clôture).

A. BRAUD.

## Chez les Couvreurs

Une Maison de Rennes, la Maison Totereau, pour ne pas la nommer, est adjudicataire d'un secteur de la Ville de Nantes.

Une équipe de compagnons a procédé à la réfection de la couverture de la Bourse du Travail.

Un gâcheux, pardon, gâcheur, nommé Hurltel, non seulement voulait gâcher le chantier, mais voulait aussi gâcher (si l'on peut dire) les maigres avantages que notre corporation avaient obtenus à Nantes.

Inutile de vous dire, Camarades, qu' aussitôt le travail nécessaire a été fait.

L'Inspecteur du Travail est venu et a constaté que ce sieur Hurltel changeait des dalles sur un bâtiment de la Ville, à une hauteur de 14 mètres, sans échafaudage et sans aucun moyen de protection.

RÉSULTAT : 5 procès verbaux.

Mais, ce n'est pas ce que nous voulons !

Nous exigeons que toute Entreprise étrangère à la Ville, se conforme comme il est spécifié dans le Livre 1<sup>er</sup> du Code du Travail, aux us et coutumes qui régissent la Corporation dans la Localité.

Non contents d'enfreindre les règlements sur la sécurité, ces Messieurs, pour inaugurer le repos du Samedi, s'en vont faire des bricoles.

QU'EST CE A DIRE ?

Qu'il faut que nous soyons tous vigilants, qu'au moindre appel de votre section Syndicale vous répondiez présents, pour exterminer ces quelques bêtes venimeuses qui cherchent à diviser les Gars de notre Corporation.

## AUX ADEPTES DE L'ÉCONOMIE NOUVELLE DITE : DISTRIBUTIVE

« Le temps est venu où l'on connaît les moyens de créer sans violence ni fraude, ni désordre d'aucun genre, les richesses en telle abondance et à des conditions si avantageuses pour tous, que les besoins et les désirs de tout être humain pourront être plus que satisfaits.

« Par conséquent, le règne de la richesse et les maux résultant du désir d'acquiescir et d'accumuler des biens sont sur le point de prendre fin. Robert OWEN (1818).

## Assurances Sociales et Laïcité

Depuis l'application de cette loi, tous les travailleurs sont unanimes à reconnaître les bienfaits, malgré quelques imperfections ; évidemment, il y aura toujours les éternels mécontents, quelques égoïstes invétérés, qui voudraient toujours recevoir et ne jamais rien donner, et malheureusement quelques camarades qui n'ont pas encore compris et ont le crâne bourré par une certaine presse tout à la dévotion de ce que le pays compte de ploutocrates et réacteurs sociaux. Ces derniers camarades sont plus à plaindre qu'à blâmer et nous sommes sûrs qu'un jour ou l'autre ils verront qu'ils ont été bernés par ceux qui avaient intérêt à le faire.

Avant l'application de cette loi, chacun s'en souvient, chaque assujéti pouvait faire le libre choix de sa caisse primaire d'Assurances Sociales et les travailleurs syndiqués, en majorité, optèrent pour la Caisse « Le Travail » qui sous la forte impulsion de son Président, notre ami Péneau, compte aujourd'hui 14 000 adhérents.

Nous ne saurions trop insister également et féliciter nos Camarades Dames employées de la Caisse « Le Travail », de l'amabilité et de la célérité dont elles font preuve dans l'exercice de leur tâche.

Comme tout mortel, il vous arrive parfois d'être dans l'obligation d'arrêter votre travail par suite de maladie ; et c'est là que se place ma petite anecdote sur la Laïcité.

L'aimable praticien après m'avoir ausculté et ordonné les remèdes appropriés à ma maladie, m'ordonne également des soins qui devront être pratiqués par une « bonne sœur ». Devant mon insistance de ne pas avoir recours à une religieuse à mon chevet, il me procura l'adresse d'une infirmière, dans la circonstance je n'ai eu qu'à me louer des soins donnés.

Je n'aurais probablement pas relaté ce fait qui pourrait paraître un peu banal à première vue, si n'ayant rencontré un camarade relevant de la même maladie que moi, et à qui pour les mêmes soins on lui avait envoyé une religieuse presque contre son gré.

Au bout de quelques jours, la religieuse en question, voyant probablement que mon camarade ne devait pas être un pratiquant, lui dit à brûle-pourpoint : « Il doit y avoir fort longtemps que vous n'avez fait votre signe de croix, essayez donc de le faire. » A quoi mon camarade rétorqua, je suis dans l'impossibilité de le faire.

Il a juré qu'on ne l'y reprendrait plus. Ne croyez pas, chers camarades, que je veux faire dans notre journal de l'anti-cléricisme, et ne vois aucun inconvénient qu'un camarade ait recours aux religieuses, s'il le désire, et les penseurs libres, que nous sommes, ont aussi le droit de ne pas en user contre leur gré.

Ce petit fait démontre, d'une façon particulière, que sous le couvert d'une religion, d'une façon hypocrite et jésuitique, on cherche à s'immiscer au foyer familial. N'est-ce pas là une atteinte à la liberté de pensée ?

Je crois que sur ce chapitre de la Laïcité, nos camarades Instituteurs pourraient en dire long et nous les lirions avec plaisir.

Un Syndiqué, penseur libre.

## S'unir

tel doit être le mot d'ordre des travailleurs

Nos camarades espagnols l'ont compris, si l'on s'en rapporte au passage ci-dessous extrait du journal : Travail.

« L'appoint de la solidarité internationale a été pour nous d'une valeur inestimable ; c'est cependant à nous de faire l'effort final. A la solidarité internationale doit s'ajouter — par dessus tout et coûte que coûte — la liaison étroite et indestructible entre les diverses forces antifascistes du front et de l'arrière, et entre l'arrière et les combattants. Dans les circonstances présentes, la solidarité doit se traduire en unité d'action.

C'est pour avoir su réaliser cette unité d'action que Madrid fut sauvée. Si les défenseurs de Madrid s'étaient mis à discuter au lieu d'agir, la capitale serait tombée aux mains de l'ennemi. En sachant se soumettre aux exigences de la situation, Madrid a fait son devoir. Les vieilles divergences, qui semblaient irréductibles et consubstantielles au caractère madriléne, ont cédé le pas à une admirable notion de la responsabilité et du devoir. Elle marque le sens authentiquement révolutionnaire. Cette union réalisée devant le danger doit servir d'exemple : c'est lui que nous proposons comme vœu à l'année nouvelle.

« Que chacun de nous ait toujours présent à la pensée qu'il est un combattant, tant celui qui manie un fusil que celui qui conduit une machine. Si nous savons faire que l'année nouvelle soit celle du renforcement de l'unité, de la solidarité et de la discipline, l'année 1937 sera l'année de la victoire ».

## Nouvelles dispositions applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1937 aux assurés sociaux et à leurs employeurs

Le ministère du travail communique la note suivante :

En application de la loi du 26 août 1936, qui a modifié le décret-loi du 28 octobre 1935 sur les assurances sociales, les dispositions suivantes seront applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1937, pour l'immatriculation des assurés sociaux du commerce et de l'industrie et pour le paiement des cotisations d'assurances sociales.

1. Immatriculation. — Le chiffre maximum de rémunération annuelle, au-dessus duquel les travailleurs ne bénéficieraient pas de l'assurance, a été relevé à 21.000 francs quelle que soit la commune, et à 25.000 francs pour les personnes ayant au moins un enfant à charge enfant âgé de moins de 16 ans et non salarié).

Le chiffre minimum de rémunération annuelle, au-dessous duquel les travailleurs n'étaient pas admis à l'assurance, a été abaissé à 1.000 francs.

En conséquence, doivent faire l'objet d'une déclaration de l'employeur, adressée au service régional des assurances sociales, dans la première huitaine de janvier prochain en vue de leur immatriculation dans l'assurance, les personnes salariées et autres, visées à l'article premier du décret-loi précité, qui, en raison du montant de leur rémunération, n'avaient pas été immatriculées et qui remplissent les nouvelles conditions ci-dessus indiquées d'après leur contrat en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1937.

Devront également, dans le même délai, adresser une déclaration au service régional, en vue de leur immatriculation, les travailleurs (à façon, aux pièces, à la tâche, à domicile, à la commission), occupés par deux ou plusieurs employeurs, ou ne travaillant pour le compte d'un même employeur que par intermittence ou occasionnellement, dont la rémunération de l'année 1936 chez leurs divers employeurs se trouvera comprise entre les nouveaux chiffres-limites.

2. Cotisations. — La cotisation ouvrière doit être calculée conformément aux prescriptions de l'article 2 du décret-loi du 28 octobre 1935, à raison de 4 p. 100 du montant de la paye (allocations familiales déduites) et de la valeur des avantages en nature ; la cotisation patronale est égale à la cotisation ouvrière.

Toutefois, le taux de 4 p. 100 n'est appliqué, lors de chaque paye, à la rémunération ainsi définie que jusqu'à concurrence de 1.250 francs si la paye a lieu mensuellement, 625 francs, si elle a lieu à la quinzaine, 315 francs, si elle a lieu à la semaine, 50 francs, si elle a lieu par journée, et 8 francs par heure pour les journées dont la durée est inférieure à la durée égale (ces chiffres tiennent compte de la semaine de 40 heures).

Pour les salaires compris entre 1.000 et 1.500 francs par an, les cotisations ouvrières et patronales sont calculées comme si l'assuré gagnait 1.500 par an.

Pour les domestiques et gens de maisons (bonnes à tout faire, bonnes d'enfants, femmes de chambre, cuisinière, valets de chambre, chefs de cuisinière, chauffeurs, et autres serviteurs attachés à la personne), couchés ou non couchés, mais nourris, les cotisations dues respectivement par l'assuré et par le patron, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1937, sont les suivantes :

Paris (département de la Seine et villes de plus de 80.000 habitants) : hommes, 0 fr. 95 ; femmes, 0 fr. 55.

Autres communes :

Hommes, 0 fr. 70 ; femmes, 0 fr. 40.

Cotisation mensuelle :

Paris (département de la Seine et villes de plus de 80.000 habitants) : hommes, 28 francs ; femmes, 16 francs.

Autres communes :

Hommes, 20 francs ; femmes, 12 francs.

## Vérités qu'il faut propager sans relâche

L'augmentation des salaires servis augmente la somme des revenus consommables.

Plus le budget permet l'augmentation d'un pouvoir d'achat, se transformant immédiatement et en totalité en dépenses de consommation, plus vite reprendront les affaires.

Les capitaux thésaurisés ne sortiront pas de leurs cachettes. C'est au travail qu'il faut faire appel. Il faut donc aller, au plus vite, vers la réalisation du Plan de la C. G. T. Il préconise, en effet, des nationalisations lucratives.

## INSTITUT SUPERIEUR OUVRIER

Publications déjà parues

(Suite)

### VII. La Crise Economique Mondiale

par L. LAURAT

#### I. LES FAITS.

Le monde économique de 1896 à 1929. De 1896 à la guerre ; la guerre ; conséquences immédiates de la guerre ; de 1924 à 1929.

Les phases de la crise de 1929 à 1934 : Les origines immédiates du krach de 1929 ; d'octobre 1929 à septembre 1932 ; la dépression depuis septembre 1932 ; les traits essentiels du capitalisme décadent.

L'économie française dans la crise : Tableau sommaire de l'économie française ; facteurs de prospérité de l'économie française avant 1930 ; la crise et la dépression en France.

#### II. LES THÉORIES.

Les grandes expériences : Aperçu sommaire des remèdes ; l'expérience anglaise ; l'expérience américaine ; le capitalisme autoritaire : Allemagne et Italie ; la situation particulière de l'économie russe.

Le Plan : Les fondements théoriques du Plan : le Plan, facteur de reprise ; l'économie mixte et les crises.

Une brochure in-8° de 120 pages : franco, 7 fr. 50.

### VIII. Sens et portée du Plan

par J. DURET

(Préface de BOTHEREAU)

#### I. LE MAL.

Crise économique et crise du régime. La surproduction. Mécanisme et explication d'une crise cyclique. La crise actuelle.

#### II. LES REMÈDES.

Remèdes proposés par les capitalistes. Le Plan de la C. G. T. dans ses lignes les plus générales. Les banques et l'économie. Les banques doivent être au service de la collectivité. La rationalisation industrielle. Le rassemblement pour le Plan.

CONCLUSION : Le rôle historique du Plan.

Texte du Plan (édition de 1934).

Une brochure in-8° de 35 pages : franco 2 fr. 25.

### IX. Aspects mondiaux du capitalisme

(Conférences de la Semaine d'Etudes de La Chaux-de-Fonds, Genève, juil. 1935)

INTRODUCTION, par E. et G. LEFRANC.

PROGRAMME DE LA SEMAINE.

PREMIÈRE SÉRIE : Panorama du capitalisme contemporain :

1. La crise du capitalisme en Europe, par Henri EDÉS. — 2. Aspects du capitalisme aux Etats-Unis, par H. DUBREUIL. — 3. Le capitalisme en Extrême-Orient, par F. MAURETTE.

SECONDE SÉRIE : Le mouvement ouvrier devant la crise du capitalisme :

4. La Chaux-de-Fonds ouvrière devant la crise, par C. BRANDT. — 5. L'Organisation Internationale du Travail devant la Crise, par H. BUTLER. — L'Organisation Internationale du Travail, par C. PONE. — 6. Le mouvement ouvrier suisse contre la crise, par SCHURCH. — Annexe I : Texte de l'initiative populaire ; Annexe II : Le Plan du travail. — 7. L'action ouvrière et le capitalisme, par L. ZORETTI.

Une brochure de 76 pages in-8° : franco, 5 fr. 50.

### X. Conformisme et pensée libre dans la littérature française

PRÉFACE DE F. MILLION

INTRODUCTION GÉNÉRALE DU COURS

CHAPITRE 1<sup>er</sup> : Le Moyen-Age :

1. La domination religieuse sur la littérature du Moyen-Age. — 2. Efforts de pensée libre au Moyen-Age. — 3. Poésie aristocratique et lyrisme populaire : quelques textes. — 4. La littérature satirique. — 5. Le théâtre en France au Moyen-Age. — 6. Un ancêtre de Rabelais : Jean de Meung. — 7. Survivances courtoises et littérature militante (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles).

CHAPITRE 2. — La Renaissance :

8. Les enthousiasmes divergents de la Renaissance. — 9. Rabelais : les contacts de l'homme avec le siècle. — L'impitoyable satire et le joyeux naturalisme de Rabelais. — 11. La littérature, arme de combat au XVI<sup>e</sup> siècle. — 12. Un penseur libre : La Boétie dans le Contre-Un. — 13. Introduction à l'étude des essais de Montaigne : l'homme et l'œuvre. — 14. Montaigne, penseur hardi et conservateur trop prudent.

Une brochure in-8° de 64 pages : franco, 5 fr. 50.

## Drôle de cuisine

Encore une fois de plus, il nous est permis de remarquer l'action néfaste des syndicats dits professionnels et de la sollicitude du Patronat à leur égard.

Il y a quelques mois, nos camarades cuisiniers, groupés au sein d'une société mutualiste « l'Union Culinaire » décidèrent, en dehors de cette société, de former une Section Syndicale à la Bourse du Travail. Gros émoi des dirigeants de l'Union Culinaire qui, bien qu'employés eux-mêmes, ne voudraient faire aux patrons aucune peine même légère, se décident à leur tour de former un Syndicat autonome et pour cela une Réunion Générale des Adhérents de l'Union Culinaire est organisée.

A cette réunion, le Président fait un exposé à sa façon de l'esprit syndical et de l'action.

Malheureusement, les camarades cuisiniers ayant prévu la manœuvre, avait convoqué à cette réunion un représentant de la Bourse du Travail qui, à son tour expose le but et le point de vue cégétiste, fait comprendre à tous que pour mener à bien leurs revendications, seul un Syndicat fort et sans attaches patronales peut, en toute indépendance, discuter et arracher ce qu'ils n'ont pu encore obtenir, leur demande de comprendre où est leurs intérêts et de décider par un vote quelle sera leur décision. A l'unanimité, c'est la C. G. T. qui l'emporte. Le bureau présent se retire et la réunion se termine aux cris de Vive la C. G. T.

Il est facile de se représenter le dépit de ces messieurs qui ne s'avouent pas vaincus et emploient pour arriver à leurs fins des procédés inqualifiables.

Pressions sur certains ; refus de placement aux cégétistes car la société mutuelle avait un Office de placement ; refus même à certains de renouveler leurs cartes de 1937 pour la mutualité.

Il évident qu'avec de tels procédés quelques camarades se laisseront influencer, mais d'autres sont là qui veillent et bientôt, n'en déplaisent à certains, ils verront leur cause triompher et grâce à leur ténacité et à leur cohésion, le Syndicat professionnel des cuisiniers, éminence grise du Patronat, sera renvoyé à sa cuisine d'où il n'aurait jamais du sortir.

Syndicat Général des Travailleurs du Bâtiment

## Aux Travailleurs du Bâtiment

L'institution des Caisses de Compensation va donner à tous les gars du Bâtiment la possibilité d'avoir des vacances en 1937.

Un décret du 18 Janvier 1937 paru à l'Officiel le 21, vient de rendre obligatoire l'affiliation de tous les Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics à des Caisses de Compensation, en vue d'assurer le service des congés payés.

L'article 8 de ce décret dit que tout chef d'Entreprise visé à l'article 1<sup>er</sup> est tenu de délivrer au travailleur qui quitte l'Entreprise ou qui est arrivé au moment où il doit bénéficier de ce congé annuel, un certificat en double exemplaire indiquant le nombre d'heures de travail qu'il va effectuer dans l'Entreprise dans les 12 mois qui précèdent, le taux horaire du salaire appliqué lors de la dernière paye, ainsi que la raison sociale et l'adresse de la Caisse de Compensation à laquelle est affiliée l'Entreprise.

Un exemplaire de ce certificat est envoyé à la Caisse par le travailleur intéressé à qui il est remis, à cet effet par l'Employeur, sous enveloppe dument affranchie, ou sous forme de carte postale également affranchie.

Si au moment du départ du travailleur, le Chef d'Entreprise ne lui a pas délivré ce certificat, le travailleur peut le réclamer dans les six mois de son départ.

Le Syndicat Général du Travailleur du Bâtiment attire l'attention de tous ses adhérents qui se débauchent ou qui sont débauchés, sur la nécessité pour eux d'exiger ce deuxième certificat en double et, au cas de difficultés, de venir se renseigner sur l'action à entreprendre à la permanence du Syndicat, Salle 23, Bourse du Travail.

### XI. Les problèmes généraux de la nationalisation et le plan de la C. G. T.

Les nationalisations dans le Plan, par L. JOUHAUX.

1. Qu'est-ce qu'une industrie-clé ? par L. ZORETTI. — 2. Nationalisation, étatisation, socialisation, par L. LAURAT. — 3. Le problème de l'indemnisation, par J. DURET. — 4. Le financement du secteur nationalisé, par Jacques DUPIOL. — 5. La recherche scientifique, par L. ZORETTI. — 6. La gestion des entreprises nationalisées et le principe de la représentation tripartite, par G. LEFRANC.

Une brochure in-8° de 45 pages : franco, 2 fr. 25.



Le Gerant : A. PENEAU